

Aider à prévenir les incidents et les accidents liés à la médication

Élément du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

Volume 2, numéro 2

Bulletin

Le 15 mars 2011

Mise au rebut sécuritaire des médicaments

La déclaration d'un consommateur qui ne savait pas comment jeter ses médicaments périmés en toute sécurité a été soumise au site Médicaments sécuritaires.ca. Le présent bulletin indique comment et pourquoi mettre au rebut les médicaments de façon sécuritaire.

La plupart des médicaments ont une date de péremption. Lorsque cette date est échuë, le médicament risque d'être moins efficace et ne devrait donc plus être utilisé. Il peut même être nocif de prendre un médicament périmé. Tout le monde devrait faire le ménage de son armoire à pharmacie au moins une fois par année et jeter tout médicament périmé ou qui n'est plus nécessaire. Et, pour les jeter, il est important de procéder de façon sécuritaire.

Autrefois, les gens avaient l'habitude de jeter leurs médicaments dans l'évier, à la toilette ou à la poubelle. Ces méthodes de mise au rebut pourraient être nuisibles pour l'environnement, sans compter que les médicaments jetés à la poubelle posent un risque jusqu'au moment de la collecte des ordures. Grâce aux méthodes de mise au rebut sécuritaire des médicaments, l'environnement, les enfants et les animaux de compagnie sont protégés, et les médicaments périmés sont à l'abri du mésusage.

Les programmes de mise au rebut sécuritaire des médicaments sont différents d'une province à l'autre. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard offrent tous des programmes de mise au rebut. Dans le cadre de ces programmes, certaines pharmacies communautaires reprennent les anciens médicaments et les éliminent d'une façon sécuritaire pour l'environnement.

Dans d'autres provinces et territoires, il est possible que des programmes de ce genre aient été mis sur pied par les municipalités. Vous pouvez aussi demander à votre pharmacien communautaire de mettre au rebut vos médicaments périmés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise au rebut sécuritaire des médicaments dans votre province ou territoire, cliquez sur le lien suivant : http://www.medicationsreturn.ca/programs_fr.php.

Lisez la version à jour du document [Votre santé et vous – Se débarrasser des médicaments](#), publié par Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada.
